

Département de la Savoie  
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 12 Décembre 2014 à 19h00 en Mairie

**Conseillers en exercice** : 15  
Présents : 12 Quorum atteint

**Absents excusés** : Justine BAL,  
Stéphanie BA, Frédéric LE FUR

**Absent** : K. AMELLAL

**Pouvoir de vote** : Justine BAL à Marie-Christine DORIDANT, Stéphanie BAL à Karim AMELLAL

**Secrétaire de séance** :  
Bernadette AMIEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte rendu de la séance du 14 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Bernadette AMIEZ** est élue secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

### ORDRE DU JOUR

1. **Comptabilité** : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet de mandater avant le vote du budget 2015 les factures d'investissement. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2015.

Chapitre – libellé	Crédits ouverts 2014	Montant autorisé avant le BP 2015
Chapitre 20 Frais d'études	8 344	2 086
Chapitre 21 Travaux	128 156	32 039
		<b>34 125</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le Budget Primitif 2015 les factures d'investissement à hauteur de 34 125€.

**2. Renouvellement de la convention d'occupation du Domaine Public pour activité de pizzas**

M. HENRIQUES exerce son activité de vente de pizzas depuis début 2014. Il pose son camion sur le parking de la salle des fêtes, une fois par semaine. A cet effet, il dispose d'une convention d'occupation du domaine public annuelle qu'il convient de renouveler à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour un an. M. le Maire propose d'appliquer la même redevance à savoir 115 € par semestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour maintenir la redevance à 115€ par semestre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**3. Personnel : Renouvellement pour 3 mois du contrat à durée déterminée de l'agent d'accueil**

Par délibération du 03 Octobre 2014, le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'établissement d'un contrat à durée déterminée pour une période de trois mois au secrétariat pour compléter les horaires des agents du service. Compte tenu que la position administrative de ces 2 agents n'a pas évolué, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, son accord pour le renouvellement du contrat de travail pour une durée de trois mois soit du 26 décembre au 25 mars 2015.

**4. Syndicat des Vernays : modification statutaire**

M. le Maire indique que le Conseil Syndical du SI des Vernays auquel la commune adhère pour la compétence « assainissement collectif » a délibéré le 12 novembre 2014 afin de transférer le siège du Syndicat dans les locaux de l'Arpège. En effet, la mairie de St Paul a fait savoir qu'elle comptait mettre un terme à la fin de l'année à la location de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, siège actuel du SI des Vernays.

Cette décision entraîne une modification des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la modification statutaire et le projet de nouveaux statuts.

**5. Vente de terrain GHEZZI/COMMUNE, Luy de Four** : Par délibération du 03 octobre dernier, la commune avait accepté de vendre 9 m<sup>2</sup> de terrain à Luy de Four à M. GHEZZI à l'Euro Symbolique. Or Le notaire, par courrier, nous informe qu'il n'est pas envisageable de procéder à une cession à l'euro symbolique. En effet, ce type de cession n'est possible que dans certains cas prévus par la loi. Une nouvelle délibération doit être prise et contenir un prix de vente. Il nous précise qu'il convient d'estimer ce terrain à 0,50€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide, la cession de ce terrain au tarif de 0,50€ / m<sup>2</sup>.

**6. Retrait de la délibération n° 061 – Mise à disposition de la salle des fêtes au Club des Majorettes.**

Le Conseil Municipal avait donné son accord par délibération du 03 Octobre 2014 pour la mise à disposition de la salle des fêtes au Club des Majorettes pour une année, du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 04 juillet 2015 avec une redevance annuelle de 500 €. Une convention leur a été adressée en ce sens mais n'a pas été finalisée. Notre délibération doit donc être retirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le retrait de la délibération pré citée.

**Pour communication** : Le rapport annuel du Syndicat des Vernays sur le service d'assainissement collectif peut être consulté au secrétariat de mairie.

### Informations diverses

- Intercommunalité : M. le Maire indique que les Elus de l'intercommunalité ont travaillé en vue de la simplification de la représentativité au sein d'Arlysère et du SIVU SCOT. Ainsi Arlysère et le SIVU SCOT seront dissous en juin 2015. Il s'agit de créer un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural remplaçant ces deux actuels syndicats et resserrant le nombre d'élus. La proposition porterait de 156 délégués actuellement à 74 dont 36 pour CORAL, 1 pour Cevins (en principe, le Maire). Le PETR comportera une assemblée des Maires ; il fonctionnera par ateliers et associera les habitants.
- Compte rendu de la réunion avec les associations du 28/11/2015 : chaque association s'est présentée et a fait part de ses souhaits ou remarques particulières. Il a été conclu par le souhait de porter un projet fédérateur « fête du village » qui pourrait s'intituler « Fête de la vigne ». Un comité d'organisation s'est mis en place avec un ou deux membres de chaque association. Un premier point d'étape est fixé au 23 janvier 2015.
- Bilan de la coupe à câbles : Raymond MULLER indique que le bilan est un peu plus favorable que les prévisions. 870 m<sup>3</sup> de bois exploités dont 24% de qualité charpente.  
Montant total des dépenses : 44 560 €  
Montant de la vente : 51 300 €  
Subvention de l'Assemblée des Pays de Savoie : 9 300 €  
Bilan solde positif : + 16 040 €. Il indique que globalement le service « forêt » est en équilibre. L'ONF a un projet de coupe sur pieds en 2015.
- Point sur l'AFP : exposé succinct de Raymond MULLER. L'AFP, en « veille » depuis 2012, a été créée pour l'entretien et la valorisation agricole des terrains de montagne. D'une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs émerge son utilité et tout doit concourir à sa pérennité. L'assemblée générale aura lieu le 31 janvier 2015 en vue de l'élection d'un nouveau bureau. Gabriel MARQUES précise que pour sa gestion comptable, un budget annexe au budget de la commune pourra être ouvert.
- M. le Maire indique qu'il y aurait l'opportunité d'acquérir une parcelle à Bornand, à côté du réservoir, pour la création d'un parking. Le Conseil autorise les démarches de négociation qui seront entreprises par M. le Maire.
- Divers : Conseil Municipal « Jeunes » Justine. BAL, Stéphanie BAL et Nadine POINTET, élues référentes, vont programmer une réunion pour mettre en place cette instance « citoyenne ».
- M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement de M. POINTET Roger pour les travaux de réfection des murs du vignoble et ceux réalisés sur la statue de Notre Dame des Neiges.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER REÇUES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL : NEANT

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX AUTORISÉES : NEANT

- MC DORIDANT indique que le bulletin municipal est en cours, qu'elle a lancé une consultation auprès de trois imprimeurs et a reçu 2 devis. Elle collationne les articles qui lui sont adressés.
- Fixation de la date de diverses commissions : 15/12 : commission Finances et Travaux, 19/12 : vœux au personnel, 09/01/2015 : vœux du Maire à la population, début février : commission du Personnel et mise en place du Conseil Municipal « Jeunes ». Les colis de Noël seront distribués le samedi 20 décembre.

#### Interventions du public

- Mme ECHHER pose la question du coût important des ordures ménagères à fortiori pour une personne seule. Le service étant compétence de la Coral, la commune ne peut intervenir. M. MULLER précise que M. ROTA, élu référent à CORAL s'est proposé d'intervenir dans les communes pour une présentation du tri sélectif, voire une réunion publique.
- Bernard MILLIET précise que certaines poubelles individuelles ne sont jamais retirées de la voie publique. Il est proposé de poser des avis pour rappeler que les bacs doivent être retirés après le passage du camion de collecte.
- M. Hervé POINTET intervient par rapport à deux ralentisseurs situés sur la Rue de la Roche. Il était prévu de les modifier en vue d'atténuer les secousses, les travaux nécessaires sont-ils prévus ? L'étude sera faite par la commission voirie.
- Bernard PIVIER communique l'information relative à la venue à Cevins d'élèves du lycée agricole de ST Ismier et du lycée Reinach de la Motte Servolex intéressés par la culture du vignoble en terrasse. Ils pourraient effectuer la réfection d'un sarto et de quelques murs. Il pose la question si une indemnisation de leurs frais de déplacement pourrait être envisagée de la part de la mairie. M. le Maire répond favorablement.

Séance levée à 20h15.

Le Maire,  
Philippe BRANCHE

